



Date d'ouverture : 31/03/97

Mise à jour : 01/03/2002



FICHE TECHNIQUE

Thématique : Accès aux rives et tourisme

Nom du projet : Complexe récréo-touristique et parc régional

Localisation : Sur la route 132 à Saint-Anicet

Problématique : La municipalité de Saint-Anicet loue, dans le village, un espace riverain d'environ 40 m qui sert de plage publique. Cette plage est située à proximité du parc historique Jules Léger, propriété de la municipalité. Le parc Léger compte 30m de rives et est voisin du quai fédéral qui est interdit à toute circulation. L'accès à la baignade y est restreint, ne permettant pas d'y accueillir plus d'une cinquantaine de personnes. L'aménagement est rudimentaire : deux toilettes sèches y sont installées pour la saison estivale. Par ailleurs, la municipalité y assure une surveillance de la baignade aux heures achalandées. La qualité de l'eau y est bonne et le fond du lac est sablonneux.

L'accès au lac est limité à cet endroit et à deux quais fédéraux pour la municipalité de Saint-Anicet (voir fiche technique Accessibilité publique au lac). L'accessibilité du côté sud du lac est très réduite. Les rives des municipalités de Saint-Stanislas-de-Kostka et de Sainte-Barbe sont privées à 100%. À Dundee, la Réserve Nationale de faune du lac Saint-François (RNF-LSF) constitue le seul accès au lac et cela de façon indirecte (voir fiche technique développement de la RNF-LSF).

Sur le territoire de la MRC Le Haut Saint-Laurent, il n'y a pas d'infrastructure pouvant servir à l'accueil de colloques ou pour d'autres types de rencontre.

Solutions : Trois sites ont été identifiés comme présentant un potentiel intéressant pour le développement d'un complexe récréo-touristique. Ces sites sont actuellement à vendre.

Les Frères du Sacré-Coeur possèdent 250m de rives sur le lac Saint-François à l'entrée du village. Cet emplacement connu sous le nom du Mont de l'Immaculée occupe 63.2 hectares. On y trouve deux étangs, une plage, un édifice comprenant 60 chambres, une cafétéria pouvant accueillir 150 personnes, un boisé assez important et

45 acres de terres cultivables. Ce lieu pourrait constituer un parc régional et un complexe récréatif léger de première importance pour la MRC Le Haut Saint-Laurent. L'investissement de toutes les municipalités donnerait un accès gratuit ou à coût modique au lac à toute la population de la MRC. On pourrait y faire des activités nautiques (baignade, canot, pédalo, terrain de jeux, accès, lieux de pêche, promenade en forêt, randonnée pédestre, interprétation de la nature, interprétation des pratiques agricoles, connaissance des animaux de la ferme, ski de fond, raquette, etc).

~~Le deuxième site appartenait aux sœurs de Solitude Sainte-Croix. Ce site d'une superficie de 41.7 hectares avec 800m de rives et une île adjacente de 2 046m² (22 000pi²) est présentement à vendre. La plage est sablonneuse et l'eau y est d'excellente qualité à cause d'un courant à cet endroit. Le bâtiment est appelé le "Château" et a été bâti en 1935. Il comprend 70 chambres, une cafétéria pouvant accueillir 150 personnes et une salle de conférence. Le site est particulièrement enchanteur. On ne connaît pas le potentiel récréatif du milieu. **Le site a été vendu. C'est maintenant la Maison de réhabilitation l'Exode Inc.**~~

~~Le troisième site appartenait à l'Évêché de Valleyfield. Il s'agit du Centre Saint-François. Ce centre est situé à Sainte-Barbe. Cependant, les caractéristiques de ce site en font un lieu davantage propice à l'aménagement d'infrastructures légères (voir fiche technique accessibilité aux rives). **Le site a été vendu à des particuliers.**~~

Le projet pourrait être piloté par la MRC en collaboration avec la population. Il faut consulter les citoyens car ils ont demandé lors du colloque de donner leur avis avant l'implantation de projet d'envergure. **Cependant une étude commandée par le CLD du Haut Saint-Laurent et les municipalités riveraines, sur le potentiel de développement des rives du lac Saint-François, pourrait amener des développements et l'implication du secteur privé.**

Faisabilité : Mont de l'Immaculée : L'aménagement du parc pose peu de problèmes. Le site est en excellente condition et la qualité de l'eau est bonne. Le site est à vendre depuis l'automne 1996. Le coût est beaucoup plus problématique pour une municipalité comme Saint-Anicet. Il faut donc que l'ensemble de la MRC y trouve son compte. ~~En août 1996, un comité de citoyens s'est formé pour étudier les possibilités d'une vocation future pour le site. **Aucun suivi du dossier ne semble avoir été fait depuis, probablement à cause des coûts d'acquisition.**~~

~~Solitudes Sainte-Croix , il faut connaître le potentiel pour des activités récréatives.~~

Partenaires visés : MRC Le Haut Saint-Laurent, les municipalités **riveraines**, les Frères du Sacré-Coeur, Corporation de développement économique, Tourisme Québec (Office du tourisme du Suroît), le Comité ZIP du Haut Saint-Laurent, les citoyens, le gouvernement provincial et fédéral par l'entremise de divers programmes(infrastructures), ~~Sœurs de Sainte-Croix~~, Chambre de commerce du Haut Saint-Laurent, **Centre Local de Développement (CLD) du Haut Saint-Laurent, le secteur privé**

Coût : Achat - Mont de l'Immaculée	2.8 millions
Achat - Solitude Sainte-Croix.....	900 000\$
Étude du potentiel de développement	30 000\$
Étude de faisabilité	15 000\$
Ébauche des aménagements	10 000\$
Infrastructures - Entretien des sentiers	150 000\$

Échéancier : Étude du potentiel de développement des rives	2002-2003
Ébauche du ou des projets	2003-2004
Financement	2003-2006
Étude de faisabilité	2004
Accord des principaux partenaires	2005-2006
Achat	2006

Indicateur d'atteinte de l'objectif :
L'ouverture d'un complexe

Références complémentaires :